BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE

SONATUR

Société d'Etat Régie par la loi n°25/99/AN du 16 novembre 1999
Créée par décret N°97-26/PRES/PM/MIHU du 13 octobre 1997
RCCM : BF OUA 2001 B 657
IFU : 00003223T

Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains

Ouagadougou, le 24 MAI 2023

COMMUNIQUE

Face au fort engouement suscité par l'annonce de la commercialisation des parcelles du site SONATUR de Ziniaré au sein des populations et partant, des risques potentiels de débordement que cela pourrait engendrer, le Directeur Général de la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) informe ses potentiels clients que l'opération de commercialisation desdites parcelles prévue, du 25 au 27 mai 2023, est reportée à une date ultérieure. Il s'excuse des éventuels désagréments que ce report pourrait occasionner.

Le Directeur Général remercie l'ensemble du public pour la confiance manifestée aux produits de la SONATUR à travers cette forte mobilisation et les rassure qu'une procédure de vente mieux adaptée au contexte sécuritaire lui sera communiquée dans les jours à venir.

SONATUR, Bâtir dans un cadre agréable !

Le Directeur Général

Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains ★ SONATUR ★ Le Directeur Général

Boureima OUATTARA

S.E. au capital de 3.000.000.000 F CFA
1525 Avenue Kwamé N'Krumah
03 BP 7222
Ouagadougou 03
Tél : (226) 25 30 17 73
Tél : (226) 25 30 17 74
Fax : (226) 25 31 87 19
E-mail : sonatur@fasonet.bf
Web : www.sonatur.org

Scanné avec CamScanner